

Rapport de gestion 2021



Nous
sommes à
votre
service.

PAT BVG

die **Ärzteversicherer** 
rundum sorglos versichert

PAT-BVG: chiffres clés

27'815

Nombre
d'assurés actifs
31.12.2021

5.0%

Taux d'intérêt
2021

10.3%

Performance
2021

31'360

Nombre de
bénéficiaires
31.12.2021

115.1%

Taux de
couverture
31.12.2021

5.1%

Croissance du
nombre d'assurés
2021

Sommaire

PAT-BVG: chiffres clés.....	2
Sommaire.....	3
Préambule.....	4
Comptes annuels.....	7
Compte d'exploitation	8
Annexe aux comptes annuels:	10
Annexe 1 – Présentation des placements de fortune par catégorie de placement.....	25
Approbation des comptes annuels 2021.....	27
Rapport de révision 2021	29



Nous vous
montrons
la voie.

Préambule

Chers assurés, chers partenaires,
chers intermédiaires,

L'année 2021 restera dans l'histoire comme la deuxième année de la pandémie de COVID-19. D'un côté, nous avons appris à gérer cette pandémie, mais de l'autre, les restrictions plus ou moins importantes selon les vagues épidémiques continuent de préoccuper fortement la société. Cette année, les deux projets de révision du premier et du deuxième piliers, piliers essentiels et au cœur du développement de notre système à 3 piliers, ont été débattus au Parlement. En ce qui concerne l'AVS, le référendum est lancé par la gauche. Le peuple aura ainsi une nouvelle fois l'occasion de se prononcer par les urnes sur le premier pilier. La pomme de discorde est l'âge de départ à la retraite des femmes, qui doit être relevé de 64 à 65 ans, et les mesures de compensation qui y sont liées. Il sera également difficile d'éviter le référendum en ce qui concerne le deuxième pilier. Là aussi, le débat porte sur l'augmentation de l'âge de départ à la retraite des femmes ainsi que sur le financement de la baisse prévue du taux de conversion légal de 6.8% à 6.0%, qui n'est pas contestée sur le fond.

PAT-BVG a dépassé ses objectifs pour l'exercice 2021 grâce à un environnement favorable sur les marchés financiers. Elle est parvenue à poursuivre son chemin sur la voie de la croissance et à atteindre son objectif à long terme d'égalité de traitement entre les actifs et les retraités. L'année de placement s'est avérée très favorable pour PAT-BVG, comme pour toutes les institutions de prévoyance en Suisse, et a donc également influencé la hausse des actifs de manière positive. La situation financière a continué de s'améliorer. Le montant des réserves de fluctuation de valeur s'élève désormais à plus de 100% de leur valeur théorique. PAT-BVG dispose ainsi d'une capacité de risque complète, comme on l'appelle dans les milieux spécialisés. La croissance continue est le fruit de nos longues années de collaboration étroite avec nos centres de conseil et intermédiaires dédiés aux médecins, et l'expression de la confiance que nous accordent nos clients et nos assurés.

L'action de PAT-BVG est toujours axée sur la continuité et sur les décisions qui en découlent, adaptées à la situation. Dans cette perspective, le conseil de fondation a pris la décision, au cours de cet exercice, de maintenir le taux d'intérêt technique à 1.75% pour l'évaluation de nos obligations de versement de rentes. Cela signifie qu'à l'avenir, nous comptons également pouvoir continuer à améliorer la situation financière grâce au rendement attendu des placements, ou au moins la maintenir à l'équilibre. PAT-BVG en a également eu la confirmation grâce l'étude détaillée sur les actifs et les passifs réalisée au cours de l'exercice.

Les marchés financiers se sont très bien portés en cette deuxième année de pandémie. Les actions mondiales ont progressé de +25.6% en CHF et les actions suisses de +23.4%, la différence étant due à la consolidation du dollar américain. Les investissements en private equity ainsi que toutes les catégories de biens immobiliers ont également contribué à l'embellie du rendement du portefeuille, qui s'élève à +10.25%. Ce résultat est d'autant plus réjouissant si on le compare avec le groupe de pairs, étant donné que PAT-BVG l'a obtenu avec un risque nettement plus faible que la moyenne des institutions de prévoyance.

Allocation d'actifs stratégique adaptée d'après l'étude ALM. Au printemps 2021, PAT-BVG a réalisé une étude ALM en collaboration avec des experts externes. La capacité de risque structurelle et financière a entraîné quelques adaptations dans la stratégie de placement stratégique de PAT-BVG. Le taux d'actifs réels est passé de 65% à 73%. Alors que

les quotas d'actions (33%) et de private equity (4%) sont restés inchangés, l'immobilier étranger est passé de 5% à 8% et une infrastructure stratégique de 6% (0% jusqu'à présent) a récemment été votée. À l'exception de l'or (2%), PAT-BVG a renoncé à investir dans les matières premières, notamment pour des raisons de durabilité. Les changements ont été effectués au détriment des placements à revenu fixe, une classe d'actifs qui ne promet toujours que très peu de rendements positifs, notamment en raison de l'inflation attendue. Il convient en outre de mentionner que PAT-BVG a mis en place un plan de mesures en cas de crise sur le marché des actions, ce qui lui permet de faire face à des périodes très volatiles.

Le taux d'intérêt le plus élevé de l'histoire de PAT-BVG...

Durabilité dans les placements de fortune. Au cours de l'exercice, comme annoncé dans le dernier rapport annuel, les principes de durabilité ont été intégrés dans le règlement de placement, qui a été adopté par le conseil de fondation lors de sa réunion du 18 novembre 2021. PAT-BVG souligne ainsi une fois de plus la grande importance qu'elle accorde à l'investissement responsable. PAT-BVG dispose actuellement d'une fortune totale d'environ 9.0 milliards CHF qu'elle gère en fiducie pour ses assurés actifs et ses bénéficiaires de rentes pour lui permettre de faire face à ses obligations. Dans ce cadre, les fonds confiés sont rassemblés et non investis individuellement pour chaque bénéficiaire. Cette démarche a pour but d'obtenir des rendements conformes au marché, tout en tenant compte de divers critères de durabilité (ESG).

Ainsi, la nouvelle stratégie de placement en vigueur (décrite ci-dessus) depuis l'exercice comportant un taux d'infrastructure de 6% a déjà pu être implémentée et partiellement mise en œuvre. Dans cette catégorie de placements, les investissements dans les énergies renouvelables sont essentiels.

L'offre de prévoyance attrayante a été une nouvelle fois étendue de manière modérée. Les deux plafonds suivants ont été ajoutés à l'assortiment pour maximiser le salaire assuré:

- Le salaire assuré peut être maximisé jusqu'au montant maximal déterminant pour le fonds de garantie, moins la déduction de coordination selon la LPP (actuellement 103'965 CHF)
- Le salaire assuré peut être maximisé à 200% de la valeur limite de la LAA (actuellement 296'400 CHF)

D'autres dispositions ajoutées au règlement de prévoyance accroissent la flexibilité en cas de modification de l'ordre des bénéficiaires en cas de décès et les prestations en cas de mariage après l'âge de la retraite si un partenariat de vie a été conclu au préalable.

L'exercice 2021 a été une excellente année pour PAT-BVG, comme vous pouvez le constater dans le présent rapport annuel. La fondation PAT-BVG a pu asseoir sa position de leader parmi les institutions de prévoyance d'association sur le territoire suisse. Les chiffres sont plus que convaincants: un rendement de 10.2%, une rémunération de 6.0%, 11'361 indépendants / employeurs affiliés avec 27'815 assurés actifs et 3'545 retraités ainsi qu'un volume de placement de 9.0 milliards de francs suisses. Le rapport entre assurés actifs et retraités est de 10 pour 1, ce qui atteste d'une grande stabilité de notre institution de prévoyance. Les cotisations périodiques ont pu être augmentées de 322 millions CHF à 333.3 millions CHF (+ 3.5%).

Nous tenons à cette occasion à remercier tous nos collaborateurs de l'engagement inconditionnel, du professionnalisme et de l'enthousiasme dont ils font preuve dans le cadre de leurs missions quotidiennes.

PAT-BVG

Direction et conseil de fondation



Le travail peut
être partagé,
pas la
responsabilité.

Comptes annuels

BILAN	Indice	31.12.2021	31.12.2020
	Annexe	CHF	CHF
ACTIFS			
Placements de fortune	64	8'974'645'044.72	7'922'502'341.07
Liquidités		396'879'729.35	229'644'665.43
Créances		85'697'046.16	96'278'811.86
Obligations CHF		386'491'506.63	392'856'960.18
Obligations monnaies étrangères		1'124'590'977.59	1'094'544'555.39
Hypothèques	73	263'826'587.38	271'557'436.83
Immobilier direct suisse		810'400'868.61	760'942'083.65
Immobilier direct étranger		167'075'220.12	186'337'944.96
Immobilier indirect suisse		982'120'111.63	891'340'865.14
Immobilier indirect étranger		324'102'806.79	186'466'267.38
Actions et placements similaires suisses		1'024'059'680.75	884'561'459.09
Actions et placements similaires étrang.		1'899'470'353.89	1'835'140'868.47
Placements alternatifs	62	1'509'930'155.82	1'092'830'422.69
Actifs de régularisation	71	347'686.14	8'361'932.39
Total des actifs		<u>8'974'992'730.86</u>	<u>7'930'864'273.46</u>
PASSIFS			
Engagements		102'772'753.39	78'975'295.17
Prestations de libre passage et rentes		101'918'558.13	78'610'143.11
Autres engagements		854'195.26	365'152.06
Passifs de régularisation	72	32'462'635.90	31'026'947.14
Réserve de cotisations employeurs	66	13'235'838.95	11'608'296.40
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5x	7'669'880'642.13	7'156'419'878.64
Capital de prévoyance assurés actifs		5'574'540'669.83	5'149'202'847.24
Capital de prévoyance rentiers		1'732'034'335.30	1'700'713'378.95
Provisions techniques		363'305'637.00	306'503'652.45
Réserve de fluctuation de valeur	63	882'036'273.84	652'833'856.11
Fonds libres		274'604'586.65	0.00
État au début de la période		0.00	0.00
Résultat de l'exercice		274'604'586.65	0.00
Total des passifs		<u>8'974'992'730.86</u>	<u>7'930'864'273.46</u>

Compte d'exploitation

COMPTE D'EXPLOITATION

	Indice Annexe	2021 CHF	2020 CHF
Contributions ordinaires et autres apports		547'832'757.66	516'707'814.79
Contributions employés		161'620'569.80	157'058'141.60
Contributions employeurs		171'694'827.85	165'853'875.30
Prélèvement de la réserve de cotisations employeurs pour financement des cotisations		-2'121'568.70	-2'938'363.70
Sommes de rachat		208'421'403.48	190'159'625.59
Versements en faveur de la réserve de cot. employeurs		3'749'111.25	3'067'848.61
Apports fonds de garantie		4'468'413.98	3'506'687.39
Prestations d'entrée		411'929'892.00	342'555'444.81
Apports de libre passage		396'075'418.48	331'008'704.04
Versements retrait anticipé EPL / divorce		15'854'473.52	11'546'740.77
Apport des contributions et des prestations d'entrée		959'762'649.66	859'263'259.60
Prestations réglementaires		-253'780'664.82	-254'517'671.00
Rentes de vieillesse		-94'843'444.00	-86'209'558.00
Rentes de survivants		-4'906'060.00	-4'585'286.00
Rentes d'invalidité		-4'673'210.30	-3'995'056.00
Prestations en capital à la retraite		-146'573'249.27	-153'279'585.30
Prestations en capital en cas de décès / invalidité		-2'784'701.25	-6'448'185.70
Prestations de sortie		-462'144'990.71	-389'226'038.11
Prestations de libre passage en cas de sortie		-444'989'614.13	-372'277'289.79
Retraits anticipés EPL / divorce		-15'249'423.58	-16'948'748.32
Transfert de fonds supplémentaires en cas de départ collectif		-1'905'953.00	0.00
Charges des prestations et des versements anticipés		-715'925'655.53	-643'743'709.11
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions tech. et de réserves de cotisation		-515'088'307.09	-392'517'382.83
Variation du capital de prévoyance assurés actifs		-179'634'019.44	-115'185'661.24
Variation du capital de prévoyance rentiers		-31'320'956.35	-184'899'544.69
Variation des provisions techniques		-56'801'984.55	2'298'889.36
Intérêts du capital d'épargne		-245'703'804.20	-94'601'581.35
Variation des réserves de cotisation		-1'627'542.55	-129'484.91
Charges d'assurances		-1'447'456.65	-1'153'611.90
Primes d'assurances			
Primes de risque		-136'510.75	-90'772.45
Primes de coûts		-33'963.85	-11'969.45
Cotisations au fonds de garantie		-1'276'982.05	-1'050'870.00
Résultat net de la partie assurances		-272'698'769.61	-178'151'444.24

	Indice Annexe	2021 CHF	2020 CHF
Résultat net des placements de fortune	65	784'274'992.45	233'150'250.04
Produits des liquidités, créances, dépôts à terme		-35'372'803.67	108'079'241.47
Produits des obligations, hypothèques		9'364'023.22	11'860'723.51
Produits de l'immobilier direct		30'123'947.42	30'485'661.66
Produits de l'immobilier indirect		83'449'235.34	42'342'202.09
Produits des actions / placements alternatifs		745'168'215.93	96'657'272.82
Corrections de valeur		17'302'541.39	-6'643'274.32
Charges admin. de l'immobilier direct	651	-4'008'610.01	-3'982'372.16
Charges admin. des placements de fortune	652	-63'851'640.68	-47'099'978.48
Rétrocessions obtenues	652	2'710'279.81	2'168'612.45
Intérêts sur comptes bancaires / comptes courants		-43'235.76	-80'169.10
Intérêts sur prestations de sortie		-566'960.54	-637'669.90
Autres produits		45'470.24	66'008.25
Produits de prestations fournies		44'783.24	49'349.40
Autres produits		687.00	16'658.85
Autres charges		-27'300.50	-5'861.70
Charges administratives		-7'787'388.20	-7'049'049.35
Charges administratives générales	74	-4'762'062.75	-4'163'468.68
Charges marketing et publicité		-56'941.25	-40'591.17
Activités de courtiers et d'intermédiaires		-2'841'513.25	-2'702'999.10
Organe de révision, expert en prévoyance professionnelle		-96'876.25	-113'704.30
Coûts de l'autorité de surveillance		-29'994.70	-28'286.10
Résultat avant constitution de réserve de fluctuation de valeurs		503'807'004.38	48'009'903.00
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	63	-229'202'417.73	-48'009'903.00
Résultat de l'exercice		274'604'586.65	0.00

Annexe aux comptes annuels:

1 Bases

11 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires PAT-BVG est une fondation au sens des articles 80 ss. du Code civil, dont le siège est situé à Berne. Elle a été fondée le 5 décembre 1984 par la Fédération des médecins suisses FMH, la Société des Vétérinaires Suisses SVS et l'Association suisse des assistantes médicales ASAM. La fondation a pour but de protéger les employés et les indépendants qui lui sont affiliés ainsi que leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite sous le numéro BE.0829 dans le registre de la prévoyance professionnelle. La fondation est affiliée à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) et au Fonds de garantie.

13 Acte de fondation et règlements

Acte constitutif	du 05.12.1984, actualisé le 10.08.1990 et le 28.8.2002
Règlement de prévoyance	du 12.11.2020, en vigueur depuis le 01.01.2021
Règlement d'organisation	du 18.11.2021, en vigueur depuis le 01.07.2021
Règlement de placement	du 18.11.2021, en vigueur depuis le 18.11.2021
Règlement de liquidation partielle	du 23.05.2019, en vigueur depuis le 01.01.2019
Règlement sur les provisions	du 03.03.2022, en vigueur depuis le 31.12.2021
ASIP-Charta (Corporate Governance)	d'octobre 2011

Les règles de conduite et les obligations de divulgation sont applicables à toutes les personnes en charge de la direction, de l'administration et de la gestion de fortune. Les personnes concernées doivent confirmer chaque année par écrit qu'elles ont respecté les dispositions des art. 48f-48l OPP2 et les règles de la charte ASIP.

14 Organe suprême, direction et droit de signature

Toutes les personnes mentionnées ci-dessous sont autorisées à signer collectivement à deux.

Représentants des employeurs			Fonction
Simon Graf	Médecin	Rehetobel	Vice-président
René Boess	Chiropraticien SCG ECU	Zofingen	
Blaise Voumard	Vétérinaire	St. Blaise	
Sven Bradke	Dr. rer. publ. HSG	Rorschacherberg	
Patrick N. Egger	Dir. Admin./financier FMH	Berne	jusqu'à 31.10.2021

Représentants des salariés			Fonction
André Frischknecht	Conseiller en assurances	Trogen	Président
Silvia Ammann	Laborantine médicale	Flamatt	
Alexandra Beuret-Iselin	Administr. cabinet dentaire	Porrentruy	
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle b. Burgdorf	
Ruth Ehbets Müller	Dir. opér. cabinet de groupe	Küblis	

Rapport de direction			Fonction
André Frischknecht	Conseiller en assurances	Trogen	Président
Simon Graf	Médecin	Rehetobel	
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle b. Burgdorf	

Commission des placements			
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle b. B.	Président
André Frischknecht	Conseiller en assurances	Trogen	
Alexandra Beuret-Iselin	Administr. cabinet dentaire	Porrentruy	
René Boess	Chiropraticien SSC ECU	Zofingen	

Commission immobilière			
Blaise Voumard	Vétérinaire	St. Blaise	Président
Silvia Ammann	Laborantine médicale,	Flamatt	
Ruth Ehbets Müller	Dir. opér. cabinet de groupe	Küblis	
Patrick N. Egger	Dir. Admin./financier FMH	Berne	

Délégué pour les règlements			
Simon Graf	Médecin	Rehetobel	Président

Pour le nouveau mandat allant du 1.1.2022 au 31.12.2025, les élections de renouvellement des représentant(e)s des salariés au conseil de fondation ont eu lieu au cours de l'année 2021. En raison de la limitation de la durée des mandats, Silvia Ammann et André Frischknecht ont quitté le conseil de fondation au 31.12.2021. Outre les représentant(e)s des employés actuel(le)s Ruth Ehbets Müller, Alexandra Beuret-Iselin et Adrian Brünisholz, Melanie Herger, directrice des ressources humaines de Ärztezentren Deutschschweiz AG, ainsi que Pascal Friedli, conseiller financier chez Mediserv SA, ont été élus au conseil de fondation.

Patrick Nicolos Egger, représentant des employeurs de la FMH, a quitté le conseil de fondation au 31.10.2021 suite à son départ de la FMH. Son successeur en tant que responsable des finances et de la gestion de la FMH, Ralf Novacek, a été élu représentant des employeurs par la FMH au sein du conseil de fondation et a pris ses fonctions de membre du conseil de fondation lors de la réunion constitutive du 13.01.2022.

Lors de la réunion constitutive du conseil de fondation, Ruth Ehbets Müller a été élue vice-présidente en tant que représentante des salariés, à la place de Simon Graf (représentant des employeurs). Cela s'est avéré nécessaire du fait que le nouveau président (à partir du 1.1.2022) élu par le conseil de fondation lors de sa réunion du 18.11.2021 est René Boess, représentant des employeurs.

Direction	Fonction
Adrian Brupbacher	Directeur
Andreas Frei	Responsable prévoyance
Jürg Rauber	Responsable placements de fortune
Urs Künzi	Responsable d'immeuble

15 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Allvisa AG, René Zehnder, expert en assurances de pension diplômé, Zurich
Organe de révision	T+R AG, Gümliigen
Consultant en investissements	Ortec Finance, Pfäffikon SZ
Contrôleur des investissements	Mercer AG, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne

16 Employeurs et indépendants affiliés

	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'employeurs affiliés	6'204	6'001
Nombre d'indépendants	5'157	5'102
Nombre total d'affiliés	11'361	11'103
Variation d'effectif	2021	2020
Entrées	773	640
Sorties	-515	-534
Total	258	106

46 contrats d'affiliation avec des indépendants et 19 contrats d'affiliation avec des employeurs ont été enregistrés fin 2021. 453 employeurs et 320 indépendants ont rejoint notre fondation en 2021.

Au 31.12.2021, les conditions de la liquidation partielle n'étaient pas réunies conformément aux dispositions du règlement de liquidation partielle. Par conséquent, à cette date de référence, aucune liquidation partielle n'a été exécutée.

2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs

	31.12.2021	31.12.2020
Hommes	5'924	5'719
Femmes	21'891	20'756
Total des assurés actifs	27'815	26'475
Variation d'effectif	2021	2020
Entrées	7'376	6'644
Sorties	-5'638	-5'532
Départs à la retraite	-398	-440
Total	1'340	672

La croissance nette de 1'340 assurés (année précédente 672) se compose de 1'294 personnes employées et 46 indépendants.

22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2021	31.12.2020
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	2'860	2'615
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	238	210
Veuves et veufs	185	170
Bénéficiaires de rentes en raison d'un divorce (vieillesse)	3	2
Total	3'286	2'997
Rentes pour enfant d'invalidé	84	80
Rentes d'orphelin	65	75
Rentes pour enfant de retraité	110	107
Nombre de rentes, y compris rentes pour enfant	3'545	3'259
Variation d'effectifs	2021	2020
Entrées	406	395
Sorties	-120	-99
Total	286	296

Les bénéficiaires de rentes de vieillesse ont connu une progression nette de 246 personnes (année précédente: 276). En 2021, il a été versé 146.6 millions CHF (année précédente: 153.3 millions CHF) de prestations en capital pour les départs à la retraite. Les coûts des cas d'invalidité et de décès ont été couverts par les cotisations de risque.

3 Mode de réalisation de l'objectif

31 Explication du plan de prévoyance

Les plans de prévoyance présentent une structure modulaire. Les modules pour la définition du salaire assuré, l'épargne vieillesse et la prévoyance risque peuvent être combinés sur mesure et en fonction des besoins. Le processus d'épargne peut débuter au choix à partir de l'âge de 18 ans, de 20 ans ou de 25 ans.

32 Financement, méthode de financement

Le financement s'effectue sur la base du principe de primauté des cotisations. Les cotisations d'épargne et de risque ainsi que les frais administratifs sont indiqués séparément dans les certificats d'assurance.

33 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Un contrat de collaboration a été conclu avec la caisse de compensation medisuisse à Saint-Gall (caisse de compensation d'association de 1^{er} pilier). Ce contrat a été révisé pour la dernière fois en date du 1.1.2018 et a été signé en date du 16.08.2018. La comptabilité financière a été confiée à la société Profitass AG, établie dans la commune de Aeschi. L'année 2018 a marqué le lancement du développement d'un portail client en ligne qui a été achevé à l'automne 2020. Le portail des assurés est actuellement en cours de développement et son lancement est prévu pour 2022.

Aucune adaptation des prestations d'invalidité et de celles pour survivants selon la LPP n'a été recensée au 1.1.2021. Par ailleurs, aucun ajustement facultatif des rentes n'a également été enregistré. En date du 18 novembre 2021, le conseil de fondation a décidé à l'unanimité de n'entreprendre aucun ajustement des rentes pour 2022, le renchérissement étant encore négatif.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, cohérence

41 Attestation portant sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Que ce soit sur le plan de la présentation ou de l'évaluation, les comptes annuels sont conformes à la directive n° 26 édictée par la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), et véhiculent une image de l'état de fortune, de la situation financière et de l'état des revenus qui est fidèle à la réalité (true & fair view).

42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a de l'OPP 2 ainsi que de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs comptabilisées sont les valeurs actuelles ou réelles à la date de clôture des comptes:

- conversion monétaire: cours à la date du bilan;
- liquidités, créances, engagements: valeur nominale;
- titres (y compris fonds et fondations de placement, obligations): valeur boursière, valeurs à rémunération fixe avec intérêts courus;
- immeubles en propriété directe: méthode DCF ; les taux de capitalisation appliqués se situent en moyenne à 3.30%;
- valeurs actuarielles: calcul par l'expert en prévoyance;
- objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon les principes de l'économie financière sur la base de la value at risk.

43 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes n'a été entreprise au cours de l'année sous revue. La présentation des comptes a été effectuée conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

51 Type de couverture des risques, réassurances

La couverture des risques s'effectue par le biais de la fondation. Une assurance «excess of loss» a été contractée auprès de la compagnie Schweizerische Mobiliar Lebensversicherungs-Gesellschaft AG. Tous les risques individuels, dont les prestations en cas d'invalidité dépassent un montant de risque capitalisé de 3 millions CHF, sont réassurés.

52 Évolution et rendement des fonds d'épargne en primauté de cotisation

	31 décembre 2021 CHF	31 décembre 2020 CHF
État des fonds d'épargne au 1.1.	5'149'202'847.24	4'939'415'604.60
Cotisations d'épargne	302'149'873.50	292'813'698.25
Rachats	208'421'403.48	190'159'625.59
Apports de libre passage	396'075'418.48	331'008'704.04
Versements retraités anticipés EPL	3'836'372.50	2'911'207.80
Versements divorce	12'018'101.02	8'635'532.97
Sorties / perte sur mutations	-444'989'614.13	-372'277'289.79
Capital versé pour départs à la retraite	-146'573'249.27	-153'279'585.30
Capital versé pour cas de décès / d'invalidité	-2'784'701.25	-6'448'185.70
Retraits anticipés ELP	-7'186'207.26	-9'942'683.90
Retraits anticipés divorce	-8'063'216.32	-7'006'064.42
Conversion du capital d'épargne en capital de couverture des rentes	-133'270'162.36	-161'389'298.30
Rémunération du capital d'épargne	245'703'804.20	94'601'581.35
Total du capital de prévoyance des assurés actifs	5'574'540'669.83	5'149'202'847.24

Le capital de prévoyance des assurés actifs a augmenté de 425.3 millions CHF (année précédente: 209.8 millions CHF). Les fonds d'épargne ont été rémunérés à 5.0% en 2021 (année précédente: 2.0%) (taux d'intérêt minimal LPP: 1.0%).

53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31 décembre 2021 CHF	31 décembre 2020 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	1'333'475'244	1'245'217'672
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

54 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rente

	31 décembre 2021 CHF	31 décembre 2020 CHF
État du capital de couverture au 1.1.	1'700'713'378.95	1'515'813'834.26
Entrée réserve pour sinistres sur reprise effectif des rentes	0.00	0.00
Variation de valeur résultant de l'adaptation des bases de calcul	-59'346'436.00	46'703'117.95
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	90'667'392.35	138'196'426.74
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	1'732'034'335.30	1'700'713'378.95

En 2021, les bases d'évaluation des réserves mathématiques et des provisions techniques sont passées de LPP 2015 TC à LPP 2020 TC. La variation de valeur résultant de cette adaptation s'élève à - 59.3 millions CHF.

55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert en prévoyance dresse chaque année une expertise actuarielle. Cette expertise permet de garantir que le besoin actuariel en cotisations de risque ainsi que les réserves et provisions à constituer peuvent être adaptés chaque année à la situation de la fondation. L'expert en prévoyance confirme dans son rapport pour l'année 2021 que les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales et que la caisse de pension offre une sécurité suffisante selon l'article 52e, alinéa 1, point a de la LPP, pour honorer ses obligations de prévoyance. Par ailleurs, ce rapport révèle également que la provision constituée pour des cas de risques associés aux primes de risque offre une couverture suffisante et respecte en conséquence les exigences légales visées à l'article 43 de l'OPP 2. La sinistralité s'avère toujours très favorable.

56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles pertinentes

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rente ont été calculés en utilisant les principes LPP 2020 / 1.75%, sur la base des tables générationnelles (année précédente: LPP 2015/1.75%).

Une provision «Longévité des actifs» a été constituée afin de couvrir les écarts entre les taux de conversion réglementaires et les taux de conversion corrects d'un point de vue actuariel. Par ailleurs, une provision a également été constituée pour la nouvelle baisse prévue du taux d'intérêt technique de 1.75% actuellement à 1.5%.

La provision pour la compensation des taux d'intérêt sert à l'égalité de traitement entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rente. En 2021, les fonds d'épargne des assurés ont été rémunérés à 5.0% conformément à la décision du conseil de fondation datant du 13.12.2021, soit 4.0% au-dessus du taux d'intérêt minimal LPP.

Composition des provisions techniques	31 décembre	31 décembre
	2021	2020
	CHF	CHF
Longévité des actifs	186'075'091.00	206'554'479.18
Bases techniques	79'230'546.00	9'949'173.27
Compensation des intérêts	98'000'000.00	90'000'000.00
Total des provisions techniques	363'305'637.00	306'503'652.45

	31 décembre	31 décembre
	2021	2020
	CHF	CHF
État des capitaux de prévoyance et provisions techniques au 1.1.	7'156'419'878.64	6'764'031'980.67
Variations de valeur dans l'exercice en cours	-104'850'385.00	288'145'748.57
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	618'311'148.49	104'242'149.40
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	7'669'880'642.13	7'156'419'878.64

57 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	7'669'880'642.13	7'156'419'878.64
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'669'880'642.13	7'156'419'878.64
Réserve de fluctuation de valeur	882'036'273.84	652'833'856.11
Capital de fondation, fonds libres	274'604'586.65	0.00
Fonds disponibles pour couvrir les engagements réglementaires	8'826'521'502.62	7'809'253'734.75
Taux de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	115.1%	109.1%

Le taux de couverture s'élève à 115.1% (année précédente: 109.1%). La réserve de fluctuation de valeur a augmenté d'un montant de 229.2 millions CHF (année précédente: augmentation de 48 millions CHF). La réserve de fluctuation de valeur correspond ainsi à sa valeur théorique (11.5%) et il peut être fait état de fonds libres d'un montant de 274.6 millions CHF.

6 Explication du placement de fortune et du résultat net du placement de fortune

61 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Conformément aux dispositions de la LPP, la fortune doit être placée de sorte à garantir la sécurité, un résultat suffisant, une répartition raisonnable des risques (diversification) ainsi que la couverture du besoin en liquidités. Dans ce cadre, il convient de tenir raisonnablement compte de la capacité de risque. En tant qu'organe suprême, le conseil de fondation est responsable de l'allocation des actifs, qu'il doit lui-même déterminer. En vertu de l'article 49a, alinéa 1 de l'OPP 2, le conseil de fondation a chargé la commission de placement de cette tâche et la commission immobilière des placements relatifs aux biens immobiliers détenus directement; ces commissions s'en acquittent en collaboration avec la direction, conformément aux règlements de placement et d'organisation.

Pour fixer l'allocation d'actifs et procéder au choix des véhicules de placement et des mandats de placement, le conseil de fondation et la commission de placement se basent sur des études et des recommandations écrites. La gestion de fortune des catégories de placement «actif», «valeurs à revenu fixe», «placements alternatifs» et «immobilier indirect» est mise en œuvre au moyen de placements collectifs ou de mandats de gestion de fortune. La comptabilisation des titres est effectuée par Credit Suisse à titre de Global Custodian.

Gérant de fortune	Surveillance
AFIAA (by Avadis)	FINMA
Acrevis Bank AG	FINMA
AIG	FINMA
Ardian (mandat mis en œuvre avec des placements collectifs)	AMS (France)
BCV	FINMA
BCBE	FINMA
BMO LGM	FCA (UK)

Capital Dynamics (mandat mis en œuvre avec des placements collectifs)	FCA (UK)
Credit Suisse	FINMA
DAI (Dagsis)	CHS PP (fondation de placement)
Ethos	FINMA
Finreon	FINMA
Fisch Asset Management AG	FINMA
Fondation Hypotheka	CHS PP (fondation de placement)
GAM	FINMA
Goldman Sachs	FINMA / FCA (UK)
IFS / Daneo	FINMA / FMA (Liechtenstein)
J. Safra Sarasin	FINMA
LGT	CBI (Irlande)
Mesirow	SEC (USA / FCA (UK)
Morgan Stanley	FCA (UK)
OLZ	FINMA
Partners Group	FINMA / GFSC (Guernesey)
Pensimo / Testina	CHS PP (fondation de placement)
Picard Angst AG	FINMA
Reichmuth & Co.	FINMA
Schroder (Schweiz) AG	FINMA
St. Galler KB	FINMA
Steiner Investment Foundation	CHS PP (fondation de placement)
Swiss Life AST	CHS PP (fondation de placement)
Swiss Capital / Stepstone	FINMA / CHS PP (fondation de placement)
Tavis	FINMA / CSSF (Luxembourg)
UBP / SEB	FINMA / FSA
UBS	FINMA
von Braun Schreiber	BaFin (Allemagne)
Vontobel	FINMA
1291 Die Schweizer Anlagestiftung	CHS PP (fondation de placement)

Les nouvelles constructions et les rénovations d'immeubles détenus directement sont suivies et supervisées par le département interne Biens immobiliers ainsi que des spécialistes de la construction mandatés. La gestion administrative des biens immobiliers détenus directement est assurée par la société as immobilier ag, établie à Mühleberg. Les gestions techniques sont assurées par diverses gérances sur place. La surveillance globale est assurée par le département Biens immobiliers.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote des actionnaires en 2021, selon l'ordonnance (ORAb), a été publié sur le site Web et peut être consulté sur www.pat-bvg.ch.

62 Extension des possibilités de placement selon l'article 50, alinéa 4 de l'OPP 2

Les placements, selon l'article 50, alinéa 4 de l'OPP 2, s'élèvent à un montant de 119.5 millions CHF et sont investis en or (placements alternatifs) en vertu de la stratégie. Les placements non traditionnels comme l'or entrent peu en corrélation avec les formes de placement traditionnelles et représentent donc un instrument approprié à des fins de diversification et donc de réduction du risque. Conformément à l'article 50, alinéa 3 de l'OPP 2, la sécurité et la répartition des risques sont à tout moment garanties avec l'extension.

63 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	31 décembre 2021 CHF	31 décembre 2020 CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1.	652'833'856.11	604'823'953.11
Attribution au débit du compte d'exploitation	229'202'417.73	48'009'903.00
Versement en faveur du compte d'exploitation	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	882'036'273.84	652'833'856.11
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	882'036'273.84	794'362'606.53
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	-141'528'750.42

Les réserves de fluctuation de valeur servent à compenser les pertes en matière de placements de fortune. Leur montant est calculé chaque année par le contrôleur des investissements sur la base de la méthode de la Value at Risk (VaR). La valeur cible est de 11.5% du capital de prévoyance (année précédente: 11.1%).

64 Présentation des placements de fortune par catégorie de placement

Voir présentation séparée en annexe 1.

641 Engagements – État au 31.12.2021

		Montant convenu	Montant ouvert
Biens immobiliers à l'étranger	USD	10'000'000.00	10'000'000.00
Private Equity	EUR	526'300'000.00	230'700'000.00
	GBR	3'500'000.00	3'500'000.00
	SEK	92'000'000.00	92'000'000.00
	USD	345'062'899.67	274'853'541.67

Les placements de nature de private equity comportent typiquement des engagements de capitaux fixes (engagements). En cas d'investissement effectif, des appels de capitaux partiels sont effectués jusqu'à ce que l'engagement de capital maximal soit épuisé. Les engagements de capitaux convenus par contrat sont couverts à tout moment par les liquidités disponibles ou pouvant être obtenues sans difficulté.

642 Instruments financiers dérivés (ouverts) courants

Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP, JPY	Valeur marchande date de référence en KCHF	Volume contrat en KCHF	Engagement augmentation en KCHF	Engagement réduction en KCHF
- valeur de remplacement positive	2'674	495'368	0	47'142
- valeur de remplacement négative	-26'276	1'413'470	20'441	2'022'908
Total des opérations	-23'602	1'908'838	20'441	2'070'050
Total au 31.12.2021	-23'602	1'908'838	20'441	2'070'050

Concernant les opérations à terme sur devises ouvertes, il s'agit d'opérations de couverture au sens de l'article 56a de l'OPP 2. En cas de ventes à terme, les montants en devises qui devront être livrés le cas échéant sont entièrement disponibles (pas de ventes à découvert).

65 Explication du résultat net de la fortune investie

651 Charges administratives des biens immobiliers détenus directement

	31 décembre 2021 CHF	31 décembre 2020 CHF
Honoraires des conseillers en immobilier / frais internes	2'477'032.70	2'479'088.06
Honoraires des gérances immobilières	1'530'500.31	1'503'284.10
Frais généraux / frais achats et ventes	1'077.00	0.00
Total des charges administratives des biens immobiliers détenus directement	4'008'610.01	3'982'372.16

Les frais généraux sont indiqués conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Ils incluent tous les frais encourus en interne et en externe, qui peuvent être attribués aux biens immobiliers détenus directement. Alors que pour les biens immobiliers en Suisse, les coûts liés au projet sont activés, pour les biens immobiliers à l'étranger, ceux-ci sont pris en compte à titre de charges dans le compte d'exploitation. Les coûts pour les achats et les ventes ont été capitalisés directement dans le projet.

652 Charges administratives des placements de fortune

	31 décembre 2021 CHF	31 décembre 2020 CHF
Commissions de gestion et frais bancaires / véhicules de placement	11'148'595.03	9'288'814.58
Coûts Global Custody / comptabilité des titres	282'351.71	294'516.43
Droit de timbre de négociation de la Confédération, taxes de place prélevées par la Bourse et taxes CFB	5'287'487.39	2'385'519.00
Honoraires conseil en placements, études de placement, contrôle, dépenses internes	553'637.72	447'273.38
Coûts TER indirects	46'906'360.65	34'683'855.09
./. Remboursements	-3'037'071.63	-2'168'612.45
Total des charges administratives des placements de fortune	61'141'360.87	44'931'366.03

Les frais découlant des placements indirects (placements collectifs) sont indiqués conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). À l'exception des fonds nouvellement créés qui ne disposent pas encore de valeurs TER (Total Expense Ratio) vérifiées, les TER vérifiées dans lesquelles les coûts sont pris en compte à tous les niveaux, ont été prises en compte. Le calcul des frais indiqués a été effectué au prorata selon le principe de la date de référence.

Tous les placements de fortune sont des produits de placement sans rétrocession. Il existe avec 7 fonds des conventions prévoyant des remboursements en fonction des volumes et, par conséquent, des réductions de coûts.

653 Frais de gestion de fortune avec présentation des placements de fortune pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent pas être indiqués (article 48a, alinéa 3 de l'OPP 2)

		31 décembre 2021	31 décembre 2020
		CHF	CHF
Total des placements de fortune (valeurs marchandes)		8'974'645'044.72	7'922'502'341.07
dont:	placements transparents	8'974'465'956.00	7'472'351'562.52
	placements non transparents (selon les détails énoncés ci-après)	179'088.72	1'678'644.67
ISIN	Fournisseur / nom de produit	CHF	CHF
-	Ant B&S Select GmbH	179'088.72	3'236'789.06
Total des placements non transparents		179'088.72	1'678'644.67
Taux de transparence en matière de frais		99.9%	99.9%
Frais de gestion de fortune		CHF	CHF
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		18'243'610.23	16'627'198.37
Frais relatifs aux placements collectifs selon les indicateurs de coûts indiqués dans le compte d'exploitation		46'906'360.65	34'103'894.90
Total des frais de gestion de fortune selon le compte d'exploitation		65'149'970.88	48'333'778.00
Total des frais en % des placements de fortune transparents en matière de coûts		0.73%	0.62%

		31 décembre 2021	31 décembre 2020
		CHF	CHF
Performance de la fortune totale			
Total de tous les actifs au début de l'exercice comptable		7'930'864'273.46	7'475'701'000.85
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice comptable		8'974'992'730.86	7'930'864'273.46
Effectif moyen des actifs (non pondéré)		8'452'928'502.16	7'703'282'637.16
Résultat net des placements de fortune		784'274'992.45	233'150'250.04
Performance nette sur la fortune totale (non pondérée)		9.28%	3.03%
Performance nette pondérée		10.25%	3.73%

La fortune moyenne pour le calcul de la performance non pondérée selon la norme Swiss GAAP RPC 26 est calculée de la manière suivante: solde initial + solde final divisé par 2.

La performance nette pondérée prend en compte les apports et les retraits ainsi que les résultats précis au mois près. Il en résulte alors des écarts par rapport à la performance nette non pondérée. Les valeurs pondérées sont utilisées pour le contrôle de gestion et les comparaisons de marché.

66 Évolution de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

	31 décembre 2021 CHF	31 décembre 2020 CHF
État de la réserve de cotisations d'employeur au 1.1.	11'608'296.40	11'478'811.49
Attribution	3'749'111.25	3'067'848.61
Utilisation	-2'121'568.70	-2'938'363.70
Intérêt	0.00	0.00
Total de la réserve de cotisations d'employeur	13'235'838.95	11'608'296.40

En 2021, CHF 193'620 (année précédente: CHF 144'868.30) des réserves de cotisations d'employeur ont été utilisés pour financer les cotisations d'employés, exploitant ainsi la marge de manœuvre octroyée par les législateurs à la suite de la Covid.

7 Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Explication des actifs de régularisation

	31 décembre 2021 CHF	31 décembre 2020 CHF
Divers selon comptabilité des titres / remboursements et intérêts	160'572.00	0.00
Divers selon comptabilité des assurés	69'114.09	69'114.09
Divers au siège	139'956.65	139'956.65
Divers biens immobiliers détenus directement Suisse	8'152'861.65	8'152'861.65
Total des actifs de régularisation	8'361'932.39	8'361'932.39

72 Explication des passifs de régularisation

	31 décembre 2021 CHF	31 décembre 2020 CHF
Acomptes de vente de biens immobiliers / terrains	13'071'000.00	0.00
Frais administratifs liés aux placements de titres / droits de timbre de négociation	941'998.60	667'341.56
Divers au siège	0.00	439'345.93
Divers selon comptabilité des assurés	18'449'637.30	29'920'259.65
Total des passifs de régularisation	32'462'635.90	31'026'947.14

73 Explication des hypothèques

En 2021 ont été enregistrés des remboursements et amortissements de la part de la fondation de placement Hypotheka. La fondation PAT-BVG dispose encore, conjointement avec d'autres créanciers d'emprunts, des tranches de prêts pour un total de 17 biens-fonds (année précédente: 17). La valeur nominale impayée de tous les prêts auprès d'Hypotheka s'élève à 4.0 millions CHF, soit 0.04% de la fortune totale. Après correction, la valeur a été laissée à 2.5 millions CHF.

74 Charges administratives

Les frais administratifs d'un total de 7.79 millions CHF sont répertoriés en détail dans le compte d'exploitation.

En tant que membre de l'association inter-pension, nous publions chaque année sur le site www.inter-pension.ch une fact sheet selon des règles de calcul uniformisées. Les entrées et sorties en cours d'année sont intégralement prises en compte dans le calcul des coûts par tête. Selon ce calcul, les frais administratifs s'élèvent à 195 CHF (année précédente: 184 CHF) par assuré ou 178 CHF (année précédente: 169 CHF) en tenant compte des bénéficiaires de rentes. En 2021, 13'412 (année précédente: 12'868) entrées et sorties ont été traitées. En supposant une durée de cotisation moyenne de 6 mois pour les entrées et les sorties, les frais administratifs effectifs atteignent 226 CHF par tête. En 2021, un montant annuel de 192 CHF a été mis à la charge de chaque assuré.

Les coûts externes de suivi des membres ont à nouveau augmenté suite à la croissance du nombre d'assurés. Étant donné que nous ne disposons pas de notre propre réseau de distribution, les nouvelles affiliations sont en grande partie réalisées par le biais d'intermédiaires et de courtiers indépendants. Dans le cas où un intermédiaire gère plus de 100 assurés, celui-ci est rémunéré sur une base annuelle dans la mesure où un mandat valable existe. Tous les autres intermédiaires perçoivent une rémunération unique lors de l'affiliation. Aucune autre commission ou indemnité n'est versée. Le montant et les conditions des indemnités sont publiés sur le site www.pat-bvg.ch.

8 Exigences de l'autorité de surveillance

Aucune

9 Informations complémentaires en lien avec la situation financière

La procédure de liquidation partielle ayant pour date de référence le 31.12.2019 a pris fin en 2021 sur la base de la décision du conseil de fondation datant du 28.05.2020.

10 Évènements postérieurs à la date de clôture des comptes

Aucun

Annexe 1 – Présentation des placements de fortune par catégorie de placement

Catégorie de placement	État 31.12.2021	Part effective	État année précédente	Part effective	Stratégie			
	CHF	%	CHF	%	min %	max %	max %	
Liquidités ¹⁾	396'879'729	4.4%	229'644'665	2.9%	}	0	2	15
Autres actifs	347'686	0.0%	8'361'932	0.1%				
Créances	85'697'046	1.0%	96'278'812	1.2%				
Obligations CHF	386'491'507	4.3%	392'856'960	5.0%	0	5	10	
Obligations monde	1'124'590'978	12.5%	1'094'544'555	13.8%	0	13	25	
Hypothèques/prêts	263'826'587	2.9%	271'557'437	3.4%	0	2	5	
Immeubles CH	1'792'520'980	20.0%	1'652'282'949	20.8%	}	10	28	30
Immeubles étranger	491'178'027	5.5%	372'804'212	4.7%				
Actions CH	1'024'059'681	11.4%	884'561'459	11.2%	5	11	20	
Actions étranger	1'899'470'354	21.2%	1'835'140'868	23.1%	0	22	30	
Infrastructure	181'272'775	2.0%	0	0.0%	0	6	10	
Autres placements alternatifs	1'328'657'381	14.8%	1'092'830'423	13.8%	5	11	20	
Total de la fortune	8'974'992'731	100.0%	7'930'864'274	100.0%	100			

* L'année précédente, les sous-catégories Autres placements alternatifs, Commodities et Private Equity étaient présentées séparément dans les placements alternatifs. Cette classification a été effectuée sur la base des dispositions du règlement de placement. La catégorie de placement «Infrastructure» a été ajoutée au nouveau règlement de placement adopté par le conseil de fondation le 18 novembre 2021. Désormais, les placements alternatifs ne sont plus indiqués séparément dans cette présentation et suivent ainsi la systématique des autres catégories de placement.

La couverture des devises étrangères est assurée sur la totalité du volume de placement (Overlay) par un gestionnaire de devises spécialisé. Les actions ne sont pas couvertes. Dans toutes les autres catégories de placement, les principales devises étrangères que sont l'euro, le dollar américain, la livre britannique et le yen sont couvertes à 92%-100%. Les autres devises sont couvertes dans la mesure où leur part s'élève à plus de 4%. Des opérations à terme sur devises d'une échéance de 3 mois chacune sont utilisées à titre d'instrument de couverture. La part de devises étrangères sans couverture de change s'élevait à 27.85% à la fin de l'année 2021.

1) Composition des liquidités :

Liquidités opérationnelles	95'644'340	1.1%	55'062'467	0.7%
Liquidités dans les mandats	210'239'366	2.3%	129'386'024	1.6%
Liquidités libres disponibles	90'996'023	1.0%	85'517'833	1.1%
Total des liquidités	396'879'729	4.4%	269'966'324	3.4%

Limites de catégorie selon art. 55 LPP2

	31.12.2021		31.12.2020		LPP2 limite
	CHF	% 1)	CHF	% 1)	
Titres hypothécaire	153'312'270.25	1.71	4'946'088.40	2.13	50.00%
Actions	2'957'647'321.37	32.95	2'719'702'327.56	33.70	50.00%
Immeubles	2'298'548'804.92	25.61	2'025'087'161.31	25.37	30.00%
Immeubles étranger	508'337'507.45	5.66	372'804'212.34	4.42	10.00%
Infrastructure	181'272'775.00	2.02	0.00	0.00	10.00%
Autres placements alternatifs	1'129'333'078.72	12.58	1'092'830'422.69	13.54	15.00%
Devises étrangères sans couverture	2'499'216'914.68	27.85	2'138'020'999.47	26.78	30.00%

1) en % du total actif

Approbation des comptes annuels 2021

Le conseil de fondation atteste de l'exactitude des présents comptes annuels.

Parallèlement, il soumet les comptes annuels 2021 à l'approbation de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations à Berne.

Fait à Berne, le 27 mai 2022

Le président du conseil de fondation



René Boess

Le directeur



Adrian Brupbacher



**Vous êtes
entre de
bonnes
mains**

Rapport de révision 2021

En tant qu'organe de révision, nous avons procédé à la vérification des comptes annuels de la Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires PAT-BVG, figurant en annexe et constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe (pages 7 à 26), pour l'exercice comptable clôturé en date du 31 décembre 2021.

Responsabilité du conseil de fondation

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les prescriptions légales, l'acte de fondation et les divers règlements applicables. Cette responsabilité inclut la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne en vue de garantir l'établissement de comptes annuels dépourvus d'anomalies significatives découlant d'erreurs ou de violations. En outre, le conseil de fondation est également responsable du choix et de l'application de méthodes adéquates pour la présentation des comptes, et de la formulation d'avis appropriés.

Responsabilité de l'expert en prévoyance professionnelle

Mis à part l'organe de révision, le conseil de fondation désigne également un expert en prévoyance professionnelle pour la vérification. Cet expert procède à une vérification périodique de la capacité de l'institution de prévoyance à remplir ses obligations et de la conformité des dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement avec les prescriptions légales. Le rapport actuel de l'expert en prévoyance professionnelle est déterminant, au sens de l'article 52e, alinéa 1 de la LPP en lien avec l'article 48 de l'OPP 2, pour le calcul des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels.

Responsabilité de l'organe de révision

Il nous incombe, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons mené notre audit en conformité avec la législation suisse et les Normes d'audit suisses. Selon lesdites normes, nous devons prévoir et exécuter l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Une révision comprend l'exécution de mesures d'audit afin de recueillir des éléments probants quant aux valeurs et autres informations contenues dans les comptes annuels. Le choix des mesures d'audit est laissé à la discrétion du vérificateur. Cela inclut une évaluation des risques de l'existence d'anomalies significatives dans les comptes annuels en raison d'erreurs ou de violations. Lors de l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le système de contrôle interne, dans la mesure où celui-ci intervient dans l'établissement des comptes annuels, afin de définir les mesures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système. Par ailleurs, l'audit comprend l'évaluation de l'adéquation des méthodes de présentation des comptes appliquées et de la plausibilité des estimations effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation globale des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base suffisante et raisonnable pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels relatifs à l'exercice comptable clôturé en date du 31 décembre 2021 sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux divers règlements applicables.

Établissement du rapport sur la base d'autres dispositions légales et autres prescriptions

Nous déclarons remplir les exigences légales en matière d'agrément (art. 52b de la LPP) et d'indépendance (art. 34 de l'OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre, nous avons procédé aux autres vérifications prescrites à l'article 52c, alinéa 1, de la LPP et à l'article 35 de l'OPP 2. Le conseil de fondation est responsable de l'exécution des tâches prescrites par la loi et de la mise en application des dispositions statutaires et réglementaires concernant l'organisation, la gestion et le placement de fortune.

Nous avons vérifié:

- que l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et qu'un système de contrôle interne adapté à la taille et à la complexité existait;
- que le placement de fortune était conforme aux dispositions légales et réglementaires;
- que les comptes témoins étaient conformes aux prescriptions légales;
- que les mesures préventives destinées à garantir la loyauté en matière de gestion de fortune ont été mises en œuvre et que le respect du devoir de loyauté ainsi que la divulgation des liens d'intérêt ont fait l'objet d'un contrôle suffisant par l'organe suprême;
- que les fonds gratuits ou les bonus des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- que les indications et déclarations qui doivent être formulées auprès de l'autorité de surveillance en vertu de la loi ont été faites;
- que dans le cadre d'actes juridiques avec des proches, rendus publics, les intérêts de l'institution de prévoyance étaient protégés.

Nous déclarons que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables à cet égard sont respectées.

Nous recommandons l'approbation des présents comptes annuels.

Fait à Gümligen, le 19 mai 2022

T+R AG



Andreas Oester

Expert-comptable diplômé
Expert en révision agréé



Rita Casutt

Experte-comptable diplômée
Experte en révision agréée

Révisseuse en chef



Personalvorsorgestiftung der Ärzte und Tierärzte – Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires
Fondazione di previdenza per il personale dei medici e veterinari

Leitung und Vorsorge:	Oberer Graben 37, 9001 St. Gallen	Tel. 071 228 13 77	Fax 071 228 13 67	info@pat-bvg.ch
Ressort Immobilien:	Kapellenstrasse 5, 3011 Bern	Tel. 031 330 22 66	Fax 031 330 22 67	sitz@pat-bvg.ch